



## **Celui qui fait les ablutions méticuleusement puis se rend à la prière du vendredi où il écoute et garde le silence, on lui pardonnera ce qu'il y a entre ce jour et le vendredi ainsi que trois jours supplémentaires. Et celui qui touche aux cailloux, aura certes été distrait.**

Abû Hurayrah (qu'Allah l'agrée) relate que le Prophète (sur lui la paix et le salut) a dit : « Celui qui fait les ablutions du mieux qu'il peut, puis se rend à la prière du vendredi où il écoute et garde le silence, on lui pardonnera ce qu'il y a entre ce jour et le vendredi ainsi que trois jours supplémentaires. Et celui qui touche aux cailloux, aura certes été distrait. »

[Authentique.] [Rapporté par Muslim.]

Celui qui fait parfaitement les ablutions, en accomplissant soigneusement ses obligations et en observant les recommandations qui y sont liées, puis se rend à la mosquée pour faire la prière du vendredi et écoute le discours en s'abstenant de parler, même pour dire des paroles licites, les péchés mineurs qu'il a commis entre le discours accompagné de la prière de ce vendredi et la même heure du vendredi précédent, ainsi que trois jours en plus, lui seront pardonnés. Quant à celui qui touche aux cailloux ou fait quelque chose de semblable en agissant futilement, il aura annulé la récompense de son vendredi.

<https://sunnah.global/hadeeth/fr/show/5433>

